

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{re} NIVERLET, libraires; A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes. 7 heures 7 minut. soir, Omnibus. 4 — 32 — — — Express. 3 — 47 — — — matin, Express-Poste. 9 — 48 — — — Omnibus. Départ de Saumur pour Angers. 8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris. 9 heure 50 minut. mat. Express. 11 — 51 — — — matin, Omnibus. 6 — 6 — — — soir, Omnibus. Départ de Saumur pour Tours. 7 heures 17 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. » Six mois, — 10 — » — 13 — » Trois mois, — 5 — 25 — 7 50 L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Madrid, 6 juillet. — La Gazette publie un décret royal qui établit un conseil d'Etat. Ce conseil se compose de 32 membres. Le président est M. Martinez de la Rosa.

Le directeur des colonies est remplacé.

Berne, 17 juillet. — Le Conseil d'Etat a adopté hier la décision du Conseil national portant que le Conseil fédéral ne doit plus prêter l'argent de la caisse fédérale aux sociétés des chemins de fer.

Marseille, 17 juillet. — Les nouvelles de Bombay, du 19 juillet, confirment l'incendie de cinq des six casernes d'Allahabad. Cet incendie est attribué à la malveillance. Les soldats sont parvenus à se sauver.

Sir Colin Campbell paraissait avoir renoncé à poursuivre les rebelles jusqu'à la fin de la saison des pluies; il résidait à Allahabad, auprès de lord Canniog.

Dans les hôpitaux de la ville, la mortalité était grande par suite des apoplexies.

Le major Hugues avait repris la citadelle de Copal, et tué dans un combat deux chefs de la révolte des Mahrattes. M. Osborne, l'agent politique de Rewah, avait été surpris et tué.

La défaite du prince de Scindiah était attribuée à ce que ses propres troupes avaient fraternisé avec les rebelles et livré leurs canons. C'est la princesse Hiansi qui dirigeait le combat.

Nena-Sahib, proclamé roi de Gwalior avait évacué la ville devant le général Rose.

Londres, 18 juillet. — Officiel. — Bombay, le 19 juillet. — 13,000 rebelles de Calpée, renforcés par 7,000 soldats du Scindiah, ont pris et pillé Gwalior; mais le bruit courait que la ville avait été reprise avec une perte immense du côté des insurgés.

Les insurgés ont été battus par Logard, près Indis-pore.

La chaleur est excessive. — Havas.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE. — Dans la Chambre des lords, le comte de Derby, répondant à une question du marquis de Clanricarde, a déclaré que le roi d'Onde, prisonnier de la compagnie des Indes, était actuellement détenu à Calcutta sous l'accusation d'avoir pris parti pour la révolte, et que du résultat de l'enquête judiciaire qui va avoir lieu, dépendra la nature des mesures qui seront adoptées à son égard.

L'agence Havas-Bullier nous communique la dépêche télégraphique suivante :

Londres, 16 juillet. — Dans la Chambre des communes, le chancelier de l'échiquier (M. Disraeli) a présenté un bill ayant pour objet de maintenir au gouvernement la faculté d'enrégimenter la milice pendant les vacances parlementaires, et d'accepter les services de ce corps hors de l'Angleterre.

Le bill des israélites a passé à la deuxième lecture, à la majorité de 156 voix contre 65.

— INDE. Le Morning-Post commente les dernières nouvelles de l'Inde, et y voit des motifs de sérieuses inquiétudes.

« La défaite de Scindiah, qui a eu lieu à Gwalior le 1^{er} juin, dit-il, ne contribue pas à éclaircir l'horizon indien. Le motif de découragement n'est pas tant dans la défaite du maharajah que dans le parti adopté par ses troupes de passer en masse à l'ennemi. Il n'a trouvé fidèle que le petit nombre qui composait sa garde personnelle. On estime à 17,000 hommes le nombre des rebelles réunis à Gwalior. On espérait que Rose, Hicks et le brigadier Smith seraient devant cette place le 17 juin.

» Le quartier-général du commandant en chef avait été à Futtighur jusqu'au 4 juin; il est parti ce jour-là pour Allahabad, ou il devait rencontrer le

gouverneur général. A cette époque, l'ennemi était en grande force autour de Lucknow, et cherchait à intercepter les communications avec Cawnpore. La garnison de Lucknow était affaiblie par les maladies, et les pluies dont la saison est proche ne sont guère propres à améliorer la santé des troupes. On avait découvert dans la ville et le fort de Calpi quatre fonderies de canons et un magasin à poudre souterrain, contenant une grande quantité de munitions.

» Bien que le désarmement des cipayes continuât de s'opérer tranquillement, à la date des dernières nouvelles, et que les hommes désarmés fussent renvoyés en petites troupes, cependant l'esprit public n'était pas rassuré, et l'opinion générale était qu'il fallait de nouvelles troupes et des renforts sans aucun retard. Si ces renforts ne sont pas immédiatement envoyés, le gouvernement aura à en rendre un compte sévère dans la session prochaine.

CANDIE. — On lit dans la partie non officielle du Moniteur

« Nous recevons les détails suivants sur les troubles récents qui ont éclaté à la Canée dans l'île de Candie.

Le 2 juillet, un jeune Grec qui, depuis longtemps, assure-t-on, nourrissait une haine violente contre un Turc, l'assassina dans sa boutique, puis lui vola une somme d'argent. Il fut arrêté et conduit devant l'amiral Ahmed-Pacha qui le fit mettre aux fers.

Aussitôt que la nouvelle de ce crime se fut répandue, la population musulmane prit les armes, plaça des mâches incendiaires aux portes des divers magasins grecs, et se répandit dans la ville en proférant des cris de menace contre les chrétiens et en réclamant l'exécution immédiate de l'assassin. Le conseil se réunit sans délai pour le juger, et Ahmed-Pacha, dans le but de calmer l'exaspération des Turcs, dut annoncer que justice allait être faite. Le jeune Grec fut en effet condamné à être pendu. Mais c'est une des lois turques qu'aucune exécution capitale ne peut avoir lieu sans l'ordre du Sultan.

FEUILLETON

L'ÉTOILE MYSTÉRIEUSE.

NOUVELLE HISTORIQUE.

(Suite.)

M. de La Tour raconta les détails de sa rencontre dans l'atelier de maître Gir.

— Ne trouvez-vous pas beaucoup d'analogie entre ce jeune homme et celui que vous cherchez? Il faut bien vite obtenir des renseignements et des explications, mon ami.

— C'est déjà fait.

— Eh bien?

— Le doute n'est plus possible. J'ai interrogé le maître de ce garçon, j'ai entre les mains sa déclaration de naissance et ses certificats d'atelier. Il est fils de Pierre Vezins et de Bertrande Mauclerc, originaire de Saumur; orphelin de bonne heure, il a été confié à de pauvres gens.

— Précisément, ainsi que le témoigne la lettre que vous avez reçue. Vous voyez bien que c'est celui que vous cherchez! on lui a probablement supposé une famille.

— Je l'ai cru un instant. Je ne le crois plus.

— Sur quel indice?

— Sur une preuve qui ne peut mentir.

— Cette preuve?

— C'est une date. Il résulte de la déclaration de naissance, que cet enfant est bien le fils d'un de ces nombreux roturiers de l'Anjou qui portent le nom de Vezins. Il est né dans le faubourg de La Haye, le 20 décembre 1571, environ un an après l'époque de l'accouchement de M^{re} Le Pordic.

— Vous avez raison, répondit la baronne, dont l'accent révélait un désappointement. Il ne peut rien y avoir de commun entre cet artisan et celui qu'a vainement cherché M^{re} Le Pordic, que quelques points de similitude. D'ailleurs, je le disais avec vérité, ce nom de Vezins, s'il n'était pas véritable eût été d'une maladresse ou d'une audace inexplicable appliqué à celui qu'on a arraché des bras de sa mère. Et ils étaient trop habiles pour commettre une pareille faute!

— Vous le voyez, Madame, il faut absolument renoncer à cette illusion et poursuivre dans le vague la recherche que j'ai entreprise. Il ne me reste de certain que peu de chose. L'enfant a été conduit en Hollande, il a été abandonné à la charité d'une famille qui en a pris soin; mais quelle famille, quel nom? En abandonnant l'héritier, les ravisseurs ont rompu le fil conducteur. Si seulement on pouvait découvrir un des agents de cette machination ténébreuse!

M^{re} de La Tour ne répondit rien; elle réfléchit.

— C'est, je crois, dit-elle enfin, un conseil que vous voulez?

— Je vous ai tout dit dans cette intention, car je me

perds dans cette confusion engendrée par deux choses, et deux personnes distinctes et que n'ont pu éclaircir ceux qui ont fait des enquêtes en Hollande. Je vous ai tout raconté, Baronne, convaincu que votre sagacité me serait d'un grand secours. Réfléchissez donc à mes perplexités. La trace de l'enfant est constatée jusqu'à Amsterdam; on a même fait une remarque, coïncidence qui serait précieuse si elle n'était pas si vague. On a remarqué aux abords de l'habitation de M^{re} Le Pordic, avant et après l'enlèvement, des gens dont on sait le nom, mais dont la voie s'est perdue aussitôt. On a pu constater leur subite disparition de l'Anjou; on les a retrouvés jusqu'à la frontière hollandaise, mais c'est tout. Depuis, on n'a rien pu savoir.

— Mais encore, qu'étaient-ils? que faisaient-ils?

— Remarquez que ce n'est que la plus vague des indications, leur départ clandestin a fait penser qu'ils pouvaient avoir été complices de l'enlèvement. Oui, je le répète, ce n'est qu'une simple hypothèse, car il y avait une explication plausible à leur disparition. Il s'agissait d'une liaison qui avait fait scandale entre un étranger et la fille de Jacques Maugars, le cordier. Mais, vous le savez, quand on ne sait où sont les coupables, on les voit partout?

La baronne ne répondit pas; après un assez long silence, elle se leva. Sa figure portait l'empreinte d'une vive contention d'esprit.

— En vous adressant à moi, vous avez peut-être eu raison, dit-elle à son mari.

Après s'être réuni pour délibérer sur la gravité de la situation, les autorités turques décidèrent, en conséquence, de faire imprimer l'arrêt du conseil et de le répandre avec l'avis que l'autorisation d'exécuter le meurtrier allait être immédiatement demandée à Constantinople, et que celui-ci serait, en attendant, retenu en prison pour y attendre le châtement de son crime.

Cette assurance ne parut pas suffisante à l'exaspération des Turcs. A la pointe du jour, ceux-ci se réunirent en armes à la mosquée où le cadavre de la victime avait été déposé, et s'en emparèrent pour le conduire au sérail, déclarant qu'ils ne le laisseraient enterrer qu'après que le Grec serait exécuté. Pendant ce temps, Ramzi-Effendi et Ahmed-Pacha parcouraient la ville et cherchaient à y rétablir le calme; mais voyant l'impuissance de leurs efforts et craignant que l'irritation toujours croissante de la foule ne la portât à des excès plus déplorables encore, ils crurent devoir céder à ces menaces, et le Grec fut étranglé. La fureur de ces forcés ne fut point apaisée: se ruant sur le corps de l'assassin, encore chargé de ses chaînes, ils le traînèrent par les rues de la ville et dans tous les quartiers habités par des chrétiens. Ali-Pacha, commandant des troupes nouvellement arrivées de Constantinople, parvint enfin à leur arracher le cadavre, et le fit conduire sous escorte à l'hôpital civil, d'où un prêtre le conduisit au cimetière.

A 3 heures de l'après-midi, grâce aux efforts de l'amiral et de Rhamzi-Effendi, dont la conduite en ces tristes circonstances a été digne de tout éloge, l'ordre commença à se rétablir. Les Turcs, redoutant les suites que cet acte de barbarie pouvait avoir pour eux, déposèrent leurs armes, et les Grecs, qui depuis le matin se tenaient enfermés dans leurs maisons ou réfugiés chez les consuls, commencèrent à en sortir.

FAITS DIVERS.

Nous lisons dans la *Bretagne*:

« Les sanglantes nouvelles venues de Djeddah ont d'autant plus douloureusement impressionné notre ville (Saint-Brieuc), que les deux principales victimes de cet horrible drame sont ses enfants. Le consul français, M. Emmanuel Eveillard, et sa femme, étaient tous deux de Saint-Brieuc. M. Eveillard était le frère de l'administrateur gérant de la *Bretagne*, et sa femme une demoiselle Pradal.

« Entré dans la carrière consulaire, en 1842, M. Eveillard, dont les lumières et les services étaient dignement appréciés au ministère des affaires étrangères, a successivement rempli les fonctions de consul au Para, à Blseneur, à Newcastle, puis encore au Para, avec avancement, et enfin à Djeddah, où il n'avait dû arriver que deux ou trois jours avant le massacre.

« Outre sa fille, qui a échappé miraculeusement à la mort, il laisse trois fils: le premier, chancelier du consulat français à Fernambouc; le deuxième, enseigne de vaisseau, décoré de la Légion d'Honneur par suite de sa belle conduite lors de l'échouement du *Duroc*; et le troisième, âgé de

treize ans, qui fait ses études dans un des lycées de Paris. »

— Dans la nuit du samedi au dimanche, dit la *Seybouse*, par un admirable clair de lune, une des voitures du sieur Benedetti, remplie de voyageurs, roulait gaillardement, sous la conduite du sieur Louis, de Guelma à Bone.

Comme on venait de franchir le village de Penhièvre, l'attelage se mit à se cabrer. Les chevaux de volée se jettent brusquement de côté, et le conducteur a beaucoup de mal à les contenir. A trente pas en avant de la voiture, un lion énorme occupait le milieu de la chaussée, debout et tournant sa face redoutable vers la voiture, dont la marche bruyante n'avait dérangé en rien sa quiétude.

Le conducteur, tout occupé de ses chevaux, dont il ne pouvait abandonner les rênes, cria à tue-tête aux voyageurs de faire éclater des allumettes chimiques, dont la clarté de la lune paralysait l'éclat. L'un d'eux alluma et agita une petite torche de papier, ce qui ne produisit pas grand effet.

La situation devenait perplexé, lorsque le lion, mettant fin de lui-même à cet inquiétant tête-à-tête, daigna consentir à laisser le passage libre en gagnant lentement et gravement les broussailles, au milieu desquelles il disparut.

La pleine lune, qui inondait de lumière la route, a permis aux voyageurs de considérer à l'aise le fier animal, dont la tête était énorme et la crinière prodigieusement épaisse et ondoyante.

— M. Jauffret, dans sa *Bouffade d'un Parisien*, raconte qu'il s'est trouvé à un dîner de gastronomes, où les noms des quatre convives qui étaient devant lui formaient une phrase. C'étaient MM. Mangeon, Lebon, Petit, Jambon.

On fait encore des calembourgs sur certains noms.

Un étranger se trouvait à dîner avec M. de La Michodière, président de la cour royale de Paris, homme distingué qui a laissé son nom à l'une des rues de la capitale; le maître de la maison passa un plat de champignons en disant: « Offrez cela à *La Michodière*. » L'étranger, qui ne connaissait pas ce monsieur, n'osa pas le traiter d'*ami*, et dit poliment: Passez cela à M. *Chaudière*.

Un monsieur Collin, épousa la fille d'un pâtissier nommé Maillard, pour avoir le plaisir de signer Collin-Maillard.

Un épicié de Paris, appelé *Moi* (de qui les pratiques disaient en allant chez lui: Je vais chez *Moi*), épousa une demoiselle *Leroi* pour signer: *Moi-Leroi*.

Parlons des noms que le hasard a marqué de quelque analogie avec la profession de ceux qui les portaient.

L'un des plus heureux est celui de M. Gatechair, maître d'armes à Paris; M. Cercueil, médecin à Troyes, n'est pas moins bien favorisé. M. Boudin, charcutier à Cambrai; M. Paiublanç, boulanger à Senlis, peuvent se ranger à côté de M. Prudent-Poltron, que l'on jugea l'an passé comme déserteur, et de M. Plainchant, qui était chantre à Arras il n'y a pas longtemps.

On sait que le père de Leu-Cochon fut nommé

préfet de Bayonne, parce que cette ville est renommée pour ses jambons, et qu'il y eut un ministre des cultes nommé Bigot.

Le maréchal Victor avait débuté dans la carrière des armes comme simple soldat; et alors ses camarades, selon l'usage, lui avaient donné un sobriquet: ce sobriquet était *Beausoleil*. Dans une distribution de dignités, Napoléon l'appela et lui dit: *Beausoleil*, je te fais duc de Bellune.

(*Journal des Départements.*)

— Un industriel allemand vient de faire de très-bonnes affaires à la foire de Leipzig, avec une nouvelle invention qui est aussi ingénieuse qu'utile: c'est une souricière pour attraper les puces. L'appareil se compose d'une boîte en bois, percée de petits trous plus larges à l'entrée qu'à l'intérieur; au milieu se trouve une partie creuse enduite de miel.

Ces petits animaux, qui, à ce qu'il paraît, aiment le miel autant que le sang, s'y précipitent et restent attachés au miel; l'exiguïté des trous à l'intérieur de la boîte ne leur permet pas la sortie. On place cet instrument dans la chambre à l'endroit fréquenté par ces insectes, quand elle a servi, on la dévisse, et, après l'avoir nettoyée, on la remet en ordre pour servir de nouveau.

Nous ne savons pas si l'ingénieux inventeur a pris un brevet en France.

— L'Observatoire de Paris a pu voir samedi soir la fameuse comète, et observer sa marche. On croit que c'est bien décidément la comète de 1556, tortue et chevelue, dite de Charles-Quint.

— Le dernier numéro du *Monde illustré*, du 17 juillet 1858, contient les gravures et les articles suivants:

TEXTE. Courrier de Paris, par Jules Lecomte. — Le comte Baraguay-d'Hilliers, par le baron de Nocent. — Incendie du *Gillichrist*, au Havre, par Léo de Bernard. — Place du Châtelet en 1859, par Maxime Vauvert. — Incendie des docks de Londres, de Mac' Vernoll. — Rossini à Passy, par Hippolyte Lucas. — Le comice de Romorantin, par A. V. — L'île de Charanton, par Mac' Vernoll. — Oasis, par Achille Cibot. — Plantes grasses naines, par Maurice Germa. — La maison de Jacques Cœur, à Bourges, par Folgenie Girard. — Cassette de saint Louis, par C. Yriarte. — Edouard Jenner, par Mac' Vernoll. — Un duel à coups de fouet, par L. R. — Courrier du Palais, par Petit-Jean. — Théâtre, par Ch. Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Sainte-Marie-des-Champs, par Léo de Bernard. — Les Dénicheurs, par F. G. — Bibliographie, par A. V. — Feuilleton: *Aimée*, par Paul Féval.

GRAVURES. Incendie au Havre. — Le maréchal Baraguay-d'Hilliers. — Place du Châtelet. — Incendie des docks à Londres. — Comice agricole de Romorantin. — Vue de l'île de Charanton. — Maison de Jacques Cœur à Bourges. — Cassette de saint Louis. — Statue de Jenner. — Un duel à coups de fouet. — Sainte-Marie-des-Champs. — La destruction: le Châtelet. — Rébus.

On s'abonne à Paris, à la Librairie Nouvelle, 15, boulevard des Italiens.

Le *Monde illustré* se vend au numéro chez tous

— Vous avez découvert une voie inexplorée?

— Je ne sais encore, mais j'ai le sentiment que je ne vous serai pas inutile pour renouer les fils brisés et confondus de cette ténébreuse affaire.

— Alors, hâtez-vous donc de parler.

— La baronne eut un geste charmant, et un regard de fée.

— Patience! dit-elle mystérieusement, en posant un doigt sur ces lèvres, d'où s'échappait une espérance en même temps qu'un sourire.

— Soit, puisque vous l'exigez, répliqua M. de La Tour en baisant une des belles mains blanches que lui tendait sa femme.

— N'espérez pas trop pourtant, fit celle-ci, ce n'est qu'une idée et une idée de femme encore! J'ai mon amour-propre, et je veux d'abord juger seule de ce que je peux valoir; nous verrons en suite.

— Vous m'enchantez, car avec un second comme vous je sens doubler mes chances.

— Voulez-vous mettre votre sergent à mes ordres? demanda gaiement M^{me} de La Tour.

— Une enseigne si cela peut vous plaire.

— Ce serait trop embarrassant. Le planton me suffit. Parkinson, appelé sur les ordres du baron, se présenta avec la gravité solennelle qui ne l'abandonnait jamais. Il se tint à la porte du cabinet, droit et raide comme une pertuisane.

— Vous êtes pour le reste de la journée aux ordres de Madame, lui dit M. de La Tour.

Le sergent ouvrit des yeux dont l'étonnement dilatait considérablement les prunelles; il regarda alternativement la baronne et son mari.

Celui-ci répéta l'ordre.

Parkinson salua profondément et se retira. Il avait entendu, mais il n'avait pas compris.

— Ah ça, murmura-t-il en descendant le perron, voilà donc les femmes qui empruntent les grades à leurs maris! Bah, après tout, l'Angleterre est bien gouvernée par une femme!

Sur cette conclusion philosophique, Parkinson alla reprendre sa place.

Une demi-heure après, la baronne l'envoyait porter une dépêche à l'amirauté.

CHAPITRE V. — LE CHEF-D'ŒUVRE.

Dès le lendemain du jour où maître G^l avait présenté son ouvrier aux maîtres-gardes de la communauté et aux dignitaires, l'artisan néerlandais s'était mis à l'œuvre.

On l'avait conduit dans l'ouvroir destiné à donner au travail d'épreuve toutes les garanties de loyauté.

Ce n'était là qu'une simple mesure d'habitude, c'était une garantie indiscutable.

Il se passait alors dans toutes les corporations quelque chose d'exactement conforme à ce qui se pratique encore dans les beaux-arts, à l'époque des concours en loge.

On voit que les hommes de métier ne regardaient pas

leur profession seulement comme un moyen d'existence.

C'était de plus haut que partait l'inspiration à laquelle on devait la coutume obligatoire du chef-d'œuvre.

D'abord elle garantissait au public de bons ouvriers, et aux ouvriers des maîtres habiles. Ensuite l'importance donnée à l'épreuve, s'élevait, dans l'esprit de l'ouvrier exerçant la profession la plus modeste, à la hauteur d'une création artistique. Il fallait prouver du talent en face des vétérans et des capacités de la profession, en face des maîtres-gardes choisis, comme disent généralement les anciens règlements, « parmi les plus suffisants et idoines. »

Rien ne stimule l'esprit et ne fait jouer les ressorts de l'intelligence comme la pensée d'un jugement public. Les concours ne sont pas établis sur d'autres mobiles.

De l'indifférence et de la fatigue morale qu'engendre un labeur obscur, obscurément accompli, l'ouvrier passait aux alternatives de confiance et de crainte, compagnes de l'amour-propre qui attend un jugement d'où doit sortir une glorification ou une confusion. L'esprit nonchalant, quand il s'agit d'une besogne dédaignée, que personne ne se soucie de juger, se concentrait sur sa tâche, s'ingéniait à perfectionner son travail destiné à passer sous des yeux expérimentés. L'ouvrier faisait, défaisait pour refaire, jusqu'à ce que l'idéal de la perfection qu'il avait rêvé se trouvât réalisé.

(La suite au prochain numéro.)

les libraires de notre ville, chargés de recevoir également les abonnements.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Dimanche matin, à 4 heures 1/2, à la suite d'un pari de 100,000 fr., 400 pigeons venus de Belgique ont été mis en liberté sur la place de la Gare. Ils ont dû être rendus à Bruxelles en 6 heures.

Nous avons fait une omission dans le numéro qui contient la liste des récompenses accordées aux exposants saumurois. — Nous n'avons pas cité le nom de M. Duvan-Richard, de Chacé, qui a obtenu une médaille de bronze dans la section d'Oenologie, liqueurs, vins, etc. Nous sommes heureux de pouvoir réparer cette faute involontaire.

Nous lisons dans l'Union bretonne :

Nous avons visité le *Regina-Cæli*, qui est ancré depuis quelques jours aux quais du bassin de Saint-Nazaire. En voyant ce bâtiment témoin de scènes si horribles, arrosé de tant de sang, le cœur se serre de tristesse, le frisson s'empare de tout votre être, et l'imagination semble comme attirée aux souvenirs du passé.

Deux jeunes nègres, gardiens du bord, vous reçoivent à l'échelle d'embarquement et font l'office de cicerones. Ces figures bronzées, ces grands yeux noirs, cet accent étranger, vous reportent malgré vous aux auteurs de ce carnage de cannibales : vous cherchez à deviner leur instinct, leur cœur et leurs passions derrière ce masque qui vous affecte péniblement, et cependant ce sont deux matelots qui ont comme par miracle échappé au carnage. L'un est de Saint-Pierre (Martinique) ; l'autre de je ne sais plus de quelle colonie française. Un jeune charpentier aux traits maladifs, qui accuse les horribles émotions du voyage et la souffrance d'un retour pénible, nous disait, avec les larmes dans les yeux, les circonstances heureuses qui l'avaient sauvé de cette Saint-Barthélemy. Il était à terre à radouber le canot du capitaine Simon. Ce jeune charpentier est de Chantenay, et revenait d'embrasser sa famille qui le croyait à jamais perdu.

La cuisine, qui renferme un appareil distillatoire, est dans un désordre impossible à décrire : plus de porte, plus d'abri. On sait que c'est là que la première scène de ce drame maritime s'est passée, au mois d'avril dernier. Les sabords portent encore les traces de sang qui y sont comme incrustées. Elles sont étoilées, et l'œil le moins exercé reconnaît sans peine qu'elles proviennent des artères qui, sous la hache des assassins jaillissaient de toutes parts.

Dans la mâture, ces mêmes taches se reproduisent plus nombreuses et plus évidentes : ce sont comme des attestations vivantes de ces lottes terribles, où les victimes, pour échapper à la mort, couraient d'un cordage, d'une vergue à l'autre.

Mais c'est dans le carré des officiers que cet horrible drame se traduit en caractères plus évidents, plus palpables encore, s'il est possible. Les panneaux de la porte qui fermait la chambre de M. des Brulais sont défoncés ; la hache y a marqué ses empreintes ; les montants sont comme hachés et accusent la rage de ces monstres avides de sang. Toutes les portes de la salle à manger portent de pareilles empreintes. Ils ont emporté les boutons de cristal, pour se les attacher au coup ; c'est pour eux un talisman vénéral, un préservatif.

Dans l'entrepont, de grands lits de camp, sorte d'étagères, servaient à coucher les émigrants ; au milieu était un petit endroit fermé d'un treillage en fer ; c'est là qu'étaient placés les enfants. Tout est encore dans l'état où étaient les choses après l'épouvantable drame d'avril dernier ; rien n'est changé ; aussi on comprend aisément l'émotion qui saisit les visiteurs nombreux qui viennent en foule donner des marques de sympathie au brave capitaine Simon, et maudire ces hommes sauvages, pour qui le sang est un besoin, un instinct, un bonheur.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Il est question, depuis quelque temps, à Vienne, de démarches faites par le gouvernement romain, pour obtenir l'évacuation de Rome et de la Romagne par les troupes françaises et autrichiennes. Ces suppositions ont été propagées depuis l'arrivée du cardinal Silvestre dans la capitale de l'Autriche. On sait que ce prélat, entièrement dévoué au gouvernement de l'empereur François-Joseph auquel il doit le chapeau de cardinal, a demandé et obtenu une audience immédiate de ce souverain et on en a conclu aussitôt qu'il s'agissait de tirer parti de circonstances récentes pour rendre au cardinal Antonelli la plénitude du pouvoir administratif et militaire.

Nous ne savons jusqu'à quel point les espérances des amis du comte Baol seront réalisées, en ce qui touche les dissidences qui ont pu s'élever entre le ministère romain et le commandant supérieur des troupes de Rome, mais ce qui semble certain, c'est qu'on ne songe nullement à Paris à souscrire à des prétentions dont le point de départ serait des arrière-pensées contraires à la juste influence de la France. — Havas.

On lit dans le *Moniteur* :

« Constantinople, le 16 juillet.

(Dépêche télégraphique).

« Kemal-Effendi a reçu la soumission des insurgés, et on lui expédie l'ordre de retirer les troupes. Deux bataillons reviendront par mer à Constantinople ; le reste ira en Bosnie.

« Un commissaire de la Porte part pour Djeddah avec pleins pouvoirs pour le jugement et l'exécution des coupables. »

Compagnie Anonyme des nu-Propriétaires.

Paris, 35, rue Louis-le-Grand.

La Société vient d'adopter des modes nouveaux pour l'achat des nu propriétés et usufruits. Elle laisse aux vendeurs : 1° une participation dans les bénéfices même de l'opération par eux faite ; 2° le droit de racheter dans un délai déterminé. Elle constitue des rentes viagères.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 8 au 13 juillet.

Les dispositions prises par la Banque, pour arrêter les ventes quotidiennes d'obligations de chemins de fer, et la souscription ouverte pour le placement du solde de ces obligations, ont produit sur la Bourse une impression favorable. Cet événement n'est pas le seul d'ailleurs qui soit venu encourager les acheteurs dans leurs espérances. Plus nous avançons dans l'année, et plus la situation se dégage des dernières étreintes de la crise, plus les éléments de reprise se dessinent et se multiplient. Les chemins de fer sont entrés dans une période d'exploitation plus fructueuse, le portefeuille de la Banque

a présenté une augmentation signalée depuis un mois. Rien ne saurait prévaloir contre la signification rassurante de ces faits, et leur persévérance finira par triompher des résistances de quelques spéculateurs obstinés qui s'entêtent dans la baisse.

Les transactions sur la rente sont peu actives. Il y a eu beaucoup d'achats de primes et quelques achats fermes qui ont porté le 3 0/0 au-delà de 68 fr. Il ne s'y est pas maintenu, parce que les partisans de la hausse ne sont pas encore bien aguerris, et qu'ils ont affaire à des antagonistes très-puissants et surtout très-tenaces. Toutefois, dans les prix de 68 50 à 68 40, cotés actuellement, la rente est très-ferme, et il se traite des affaires suivies.

Le marché se préoccupe surtout des chemins de fer ; ces valeurs ont en ce moment les préférences de la spéculation. La hausse paraît arrêtée depuis deux jours, mais les cours se maintiennent avec beaucoup de fermeté. L'Orléans de 1265 à 1270, le Nord ancien de 915 à 920, le Nord nouveau à 765, le Lyon à 770, l'Est de 632 50 à 633, le Midi de 505 à 510, l'Ouest de 590 à 595.

Les chemins autrichiens fléchissent par suite de la diminution de leurs recettes. La seule hausse que nous ayons à mentionner est celle des actions de Bezières qui ont été recherchées pendant toute la semaine, et ont remonté de 150 à 180 fr. Les obligations de cette Compagnie sont demandées actuellement à 115 fr. Elles étaient naguères à 102 50 ; mais on comprend que le public se porte volontiers sur une valeur qui donne un revenu de près de 7 0/0, et qui offre d'ailleurs toute sécurité.

Les affaires sont animées aussi sur le comptoir Bonnard, qui a repris à 80 fr. Les actionnaires ont reçu une circulaire dans laquelle la Compagnie, après avoir annoncé que le coupon de 3 fr. serait payé à partir du 25 août prochain, ajoute que le capital est intact et que le portefeuille s'élève à 5 millions. La vente des immeubles s'effectue avec des bénéfices constatés.

Les omnibus de Londres sont offerts à 60 fr. ; les Voitures à 51 25, les Docks 172 fr., et la Compagnie des eaux à 197 50.

Le chiffre énorme des souscriptions obtenues par la Banque démontre qu'il existe une masse considérable de capitaux en disponibilité. Une grande partie de ces capitaux, exclus des obligations de chemin de fer par les réductions qui vont avoir lieu, se porteront sur les souscriptions ouvertes actuellement, principalement sur les valeurs qui offrent une garantie hypothécaire. Les obligations du square d'Orléans sont au nombre de ces placements privilégiés.

(Correspondance générale de l'Industrie).

Marché de Saumur du 17 Juillet.

Froment (hec. de 77 k.)	43 61	Graine de colza	27 —
2 ^e qualité, de 74 k.	43 —	— de lin	25 —
Seigle	9 60	Amandes en coques	—
Orge	9 60	(l'hectolitre)	—
Avoine (entrée)	12 50	— cassées (50 k.)	73 —
Fèves	12 —	Vin rouge des Cot.	—
Pois blancs	36 —	compris le fût,	—
— rouges	27 20	1 ^{er} choix 1857.	—
Cire jaune (30 kil.)	225 —	2 ^e (a)	80 —
Huile de noix ordin.	55 —	3 ^e	—
— de chenevis	45 —	de Chinon	80 —
— de lin	50 —	de Bourgueil	110 —
Paille hors barrière	24 95	Vin blanc des Cot.	—
Foin	73 52	1 ^{re} qualité 1857	—
Luzerne	—	2 ^e (a)	50 —
Graine de trèfle	62 —	3 ^e (a)	50 —
— de luzerne	40 —	ordinaire	—

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 17 JUILLET.

5 p. 0/0 bai-se 03 cent. — Ferme à 68 45.

4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 95 80.

BOURSE DU 19 JUILLET.

5 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 68 45.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 95 80.

P. GODET, propriétaire-gerant.

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 11.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Guéris, huissier à Saumur, en date du seize juillet mil huit cent cinquante-huit, enregistré, et à la requête de M. Charles Louvet, propriétaire à Saumur, député au Corps-Législatif, chevalier de la Légion-d'Honneur, maire de la ville de Saumur, procédant en cette qualité, pour lequel domicile est élu en l'étude de M^e Labiche, avoué ;

Notification a été faite :

1^o A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son parquet, sis au Palais-de-Justice ;

2^o A dame Joséphine Froger, épouse du sieur Elie Guillet, menuisier, demeurant ensemble à Saumur, rue de

l'Île-Neuve, n^o 37 ;

3^o Au sieur Edouard Fontaine, au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Marie-Louise Guillet ;

De l'expédition d'acte en forme d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le huit juillet mil huit cent cinquante-huit, constatant le dépôt fait audit greffe, par M^e Labiche, avoué de M. le Maire de la ville de Saumur, de la copie collationnée et enregistrée gratis à Saumur, d'un acte sous signatures privées, en date du cinq juin mil huit cent cinquante-huit, et contenant cession, par suite d'alignement, à la ville de Saumur, par le sieur Elie-Guillet, menuisier, et Joséphine Froger, sa femme, demeurant ensemble à Saumur, d'une parcelle de terrain, contenant vingt-neuf mètres soixante cinq centimètres superficiels, faisant partie du sol sur lequel est assise une maison, sise à Saumur à l'angle des rues du Bellay et des Fondateurs.

La parcelle de terrain cédée sur la rue des Fondateurs joint au nord et à l'est le surplus du sol de cette rue, au couchant la parcelle de terre ci-après et la maison Mabileau, au midi la rue de Fenet.

La parcelle cédée sur la rue du Bellay joint au nord cette rue, à l'est la parcelle ci-dessus, au couchant et au midi la maison Mabileau.

Cette cession a été faite à raison de quarante-trois francs soixante-trois centimes deux tiers le mètre superficiel, soit pour vingt-neuf mètres soixante-cinq centimètres le prix total de mille deux cent quatre-vingt-treize francs quatre-vingt-deux centimes, stipulé payable ainsi qu'il est exprimé audit acte.

Avec déclaration aux sus-nommés que ladite notification leur était ainsi faite pour qu'ils eussent à requérir, si bon leur semblait, dans le délai de deux mois fixé par la loi, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils juge-

raient convenable, et que faute par eux de le faire dans ledit délai, et icelui passé, le terrain dont il s'agit passerait à la ville de Saumur quitte et libre de toutes charges et hypothèques de cette nature ;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial que les anciens propriétaires dudit terrain, sont, outre les vendeurs :

1^o Pierre Guillet, et Marie Bois, sa femme, décédés ;

2^o Michel Guillet, Elie Guillet, Marie Guillet, épouse Edouard Fontaine et Angèle Perceau, tous quatre indivisément ;

3^o Les sus-nommés moins Angèle Perceau ;

4^o Philippe Bernard et Catherine Delagenevrais, sa femme ;

5^o Michel Delagenevrais ;

6^o Jean Rivain et Anne Championneau, sa femme ;

Et que tous ceux autres que les sus-nommés du chef desquels il pourrait

être requis des inscriptions pour raison d'hypothèque légale n'étant pas connus de M. le Maire de la ville de Saumur, il ferait publier ladite notification conformément à la loi.

Fait et rédigé par l'avoué licencié soussigné, le dix-neuf juillet mil huit cent cinquante-huit.

(365) Signé : LABICHE.

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 11.

PURGE LEGALE.

Suivant exploit de GUÉRIN, huissier à Saumur, en date du seize juillet mil huit cent cinquante-huit, enregistré, et à la requête de M. Charles Louvet, propriétaire à Saumur, député au Corps-Législatif, chevalier de la Légion-d'Honneur, maire de la ville de Saumur, procédant en cette qualité, pour lequel domicile est élu à Saumur, en l'étude de M^e Labiche, avoué.

Notification a été faite :

A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son parquet,

De l'expédition dûment en forme d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le huit juillet mil huit cent cinquante-huit, constatant le dépôt fait audit greffe par M^e Labiche, avoué de M. le Maire de la ville de Saumur, de la copie collationnée et enregistrée gratis à Saumur, d'un acte sous signatures privées, en date du onze juin mil huit cent cinquante-huit, et contenant cession par suite d'alignement à la ville de Saumur, par : 1^o M^{lle} Augustine Mabillean, rentière, demeurant à Saumur ; 2^o Dame Eugénie Boret, épouse de M. Gabriel Boret, demeurant à Saumur, et 3^o D^{lle} Joséphine Mabillean, rentière, demeurant même ville, d'une parcelle de terrain, contenant vingt mètres seize centimètres superficiels, faisant antérieurement partie du sol sur lequel est assise une maison, sise à Saumur, place du Bellay, ladite parcelle joignant au nord la rue du Bellay, à l'ouest les terrains cédés par les familles Bertrand et Chasle, et à l'est Guillet.

Cette cession a été ainsi faite à raison de quarante-trois francs soixante-trois centimes deux tiers le mètre superficiel, soit pour vingt mètres seize centimètres le prix total de huit cent soixante-dix-neuf francs soixante-onze centimes, payables ainsi qu'il est expliqué audit acte de cession.

Avec déclaration à M. le Procureur impérial, que ladite notification lui était faite pour qu'il eût à requérir, si bon lui semblait, dans le délai de deux mois fixé par la loi, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il jugerait convenables, et que, faite par lui de le faire dans ledit délai, et icelui passé, le terrain dont il s'agit passerait à la ville de Saumur, quitte et libre de toutes charges et hypothèques de cette nature ;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial, que les anciens propriétaires dudit terrain sont, outre les vendeurs : 1^o Auguste Mabillean, père des vendeurs ; 2^o Jacques Mabillean ; 3^o François Martin, propriétaire à Tours ; 4^o Marie Limousin, épouse de François Martin, mère du précédent ;

Et que tous ceux autres que les sus-nommés du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions pour raison d'hypothèque légale n'étant pas connus de M. le Maire de la ville de Saumur, il ferait publier ladite notification, conformément à la loi.

Fait et rédigé par l'avoué licencié

soussigné, le dix-neuf juillet mil huit cent cinquante-huit.

(366) Signé : LABICHE.

Tribunal de Commerce de Saumur.

Par jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 19 juillet 1858, le sieur Jean-Athanase BLANDET, marchand teinturier, demeurant à Saumur, a été déclaré en état de faillite ouverte. M. Sévin a été nommé juge-commissaire, et M. Kerneis, syndic provisoire.

Pour extrait conforme :

Le Greffier du Tribunal,
E. CORNILLEAU.

(367)

A VENDRE

1^o L'hôtel de la CROIX-BLANCHE, situé sur la place de Fontevrault, avec ses cour, jardin, vastes écuries et remises.

2^o Une MAISON, servant d'habitation de jardinier, et un vaste jardin y adossé, contenant environ 55 ares, située aux Roches, commune de Fontevrault.

3^o Et une autre petite habitation, située même lieu et commune, avec cour et jardin.

S'adresser, pour traiter, soit à M^e HUDAULT, notaire à Fontevrault, soit à MM. BUCAILLE et BRUNEAU fils, propriétaires desdits biens. (368)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou en détail,

UN TRÈS-BEAU TERRAIN,

Sis à Saumur, rue du Champ-de-Foire et rue Verte,

D'une contenance de 8,156 mètres carrés.

Ce terrain, très-convenable pour toute espèce de construction, pourra être divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser audit notaire. (315)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 1^{er} août 1858, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

D'UN MORCEAU

DE TERRE LABOURABLE

AFFIÉ DE RANGÉES,

Contenant 1 hectare 37 ares, sis au Clos-Bonnet, commune de Saumur.

L'adjudication aura lieu en un seul lot, ou en plusieurs lots séparés, avec garantie de contenance, suivant les demandes des acquéreurs.

Les adjudicataires entreront en jouissance des rangées de vignes et fruitiers à la Toussaint prochaine, et ils profiteront, chacun pour son lot, des fermages de la terre labourable, affermée à raison de 20 fr. les 5 ares 50 centiares, par bail authentique, courant jusqu'au 1^{er} novembre 1866.

S'adresser audit notaire, ou à M. THUAU, propriétaire. (369)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ

Sise à la Tour-de-Menive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, à 4 kilomètres de Saumur,

Consistant en logement d'habitation et bâtiments d'exploitation vastes et complets, jardins, deux clos de vigne, contenant ensemble 1 hectare 10 ares ; terres labourables, contenant 8 hectares 25 ares ; bois-taillis, contenant 4 hectares 40 ares.

S'adresser audit notaire, ou à M. BOUTON, propriétaire. (370)

Etude de M^e EMILE COSNARD, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

Par adjudication,

En l'étude et par le ministère dudit M^e Emile COSNARD, notaire à Montsoreau,

Le dimanche 8 août 1858, à midi,

L'HOTEL DU GRAND-TURC

Sis au bourg de Montsoreau, au point de jonction des routes impériale et départementale de Saumur à Limoges et Chinon.

Cet hôtel, admirablement situé, se compose de deux salles à manger, cuisine, cellier, sept chambres à coucher, superbe salle de billard, vastes écuries pour les bœufs de passage, remise et greniers immenses.

S'adresser, pour tous renseignements, et même pour traiter avant le jour de l'adjudication, audit M^e Emile COSNARD, notaire, chargé de la vente et dépositaire des titres de propriété. (371)

Etude de M^e COURTOIS, notaire à Brézé.

A VENDRE

A l'amiable,

UNE BELLE MAISON,

Située commune de Saint-Cyr-en-Bourg, Caves, trois jardins y tenant, et trois morceaux de vigne en dépendant. S'adresser, pour traiter et voir les lieux, audit M^e COURTOIS, (354)

A VENDRE ou A LOUER
Une MAISON, sise au Petit-Puy.
S'adresser à M. JOUFFRAULT.

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise Grand'Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte, rue Bodin, 12, ou à M^e LEROUX, notaire.

Il y aura toute facilité pour les paiements. (719)

Une DAME, habituée à la comptabilité, désirerait tenir des livres dans une ou plusieurs maisons de commerce. S'adresser au bureau du journal.

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE

PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMI, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux ; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres ; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisser et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment ; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — DÉPÔT à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean.

PRIX DU POT : 5 FR. (8)

NOUVEAU BANDAGE A RÉGULATEUR

pour la guérison radicale des hernies et descentes, ne se trouve que chez l'inventeur H. BIONDETTI DE THOMAS, rue Vivienne, 48, à Paris, seule maison de ce nom qui ait obtenu des médailles pour la supériorité de ses produits. Ceintures abdominales et hypogastriques, bas pour varices légers et sans gêne. (Pour toute demande, écrire franco). (236)

3 F. PHILOPODE. 3 F.

Cette composition nouvelle, inventée par ELIE MATHIEU, chimiste breveté, guérit les CORS AUX PIEDS en une minute, sans douleur et sans danger. — Il suffit d'envoyer pour 3 f. de timbres-poste ou un mandat à M. ELIE MATHIEU, chimiste à Lons-le-Saulnier (Jura), pour recevoir le PHILOPODE franco par le retour du courrier. (341)

DENTS A 5 FRANCS, DE D'ORIGNY,

Médecin-Dentiste de la Faculté de Paris,

Docteur en chirurgie de l'Université d'Iéna, passage Véro-Dodat, 33, ci-devant place du Palais-Royal, 225, PARIS.

M. d'Origny, après quinze années d'étude raisonnée et d'expérimentation des anciens et nouveaux systèmes, est parvenu aux dernières limites de la perfection dans l'art du Dentiste. Absence complète de la moindre douleur dans la pose et l'emploi de ses Dents et Rateliers ; imitation parfaite de la nature ; facilité de broyer les aliments les plus durs ; inaltérabilité et solidité garanties ; à tous ces avantages se joint une modicité de prix inconnue jusqu'ici, puisque M. d'Origny, grâce à ses perfectionnements, a pu réduire à cinq francs le prix de ses Dents, avec garantie écrite pour dix ans. — Visible de 9 à 5 heures, passage Véro-Dodat, 33, Paris. (298)

POUDRE DE ROGÉ, pour préparer soi-même la Limonade purgative gazeuse, à 50 grammes de citrate de magnésie de Rogé. Cette limonade, approuvée par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 27 mai 1847, est d'un goût très-agréable et purge aussi bien que l'eau de sedlitz.

La Poudre de Rogé se conserve indéfiniment, ce qui permet d'en avoir toujours chez soi, pour s'en servir au moment du besoin. Elle est adoptée par les premiers médecins de Paris, et d'un usage tout-à-fait populaire.

L'étiquette porte la signature Rogé, inventeur, et l'empreinte des médailles qui lui ont été décernées par le gouvernement. Une instruction est jointe à chaque flacon. — Dépôt à Paris, rue Vivienne, 12 ; à Saumur, chez M. DAMICOURT.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Fu pour legalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le